

(2)

( N° 322. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 2 JUIN 1920.

---

**Projet de loi de finances du Congo Belge**  
portant approbation des projets de Budget de 1915, 1916, 1917 et 1918 (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (3), PAR M. TSCHOFFEN.

---

MESSIEURS,

L'état de guerre a rendu impossible le vote du budget de la Colonie pour les exercices 1915, 1916, 1917 et 1918.

La Chambre, qui se trouve du reste devant le fait accompli, ne peut qu'approuver la « loi de finances » dont l'adoption régularisera, autant qu'il est en notre pouvoir, cette situation anormale.

Nous réservons pour notre rapport sur le projet de budget de l'exercice 1920 les observations d'ordre général qu'inspirera l'examen de l'état des finances de la Colonie.

Votre Section Centrale a adopté le projet à l'unanimité.

*Le Rapporteur,*

PAUL TSCHOFFEN.

*Le Président,*

H. CARTON DE WIART.

---

(1) Projet de loi, n° 116.

(2) La Section centrale, présidée par M. Carton de Wiart, était composée de MM. Tschoffen, Mathieu, David, du Bus de Warnaffe, Fischer, Pussemier.